

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
 Nom du produit : GREEN'R FLOORS  
 Code du produit : 1135

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Description/Emploi : Nettoyant sols

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns France S.A.  
 rue de la Maladrerie 31  
 F-44120 VERTOU - FRANCE  
 T +33 (0)240 80 27 27 - F +33 (0)240 03 09 73  
[health-security@christeyns.fr](mailto:health-security@christeyns.fr) - [www.christeyns.com](http://www.christeyns.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays    | Organisme consultatif officiel     | Adresse | Num. d'appel d'urgence |
|---------|------------------------------------|---------|------------------------|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum |         | +32 70 245 245         |
| FRANCE  | INRS                               |         | +33 1 45 42 59 59      |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger : -  
 Ajout de phrases : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom                                  | Identificateur de produit  | %      | Classification selon la directive 67/548/CEE              |
|--------------------------------------|--|--------|---|
| Ether Méthylque du Dipropylèneglycol | (Numéro ° CAS)34590-94-8<br>(Einecs nr)252-104-2<br>(N° REACH)01-2119450011-60 | 5 - 10 | Non classé  |
| 2-propylheptanol éthoxylé            | (Numéro ° CAS)160875-66-1<br>(N° REACH)exemption polymer                       | < 5    | Xn; R22<br>Xi; R41  |
| Nom                                  | Identificateur de produit  | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |

# GREEN'R FLOORS

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

|                                       |  |        |   |
|---------------------------------------|--|--------|---|
| Ether Méthylique du Dipropylèneglycol | (Numéro ° CAS)34590-94-8<br>(Einecs nr)252-104-2<br>(N° REACH)01-2119450011-60 | 5 - 10 | Non classé                                    |
| 2-propylheptanol éthoxylé             | (Numéro ° CAS)160875-66-1<br>(N° REACH)exemption polymer                       | < 5    | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Eye Dam. 1, H318 |

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Rincer à l'eau.
- Contact avec les yeux : Laver abondamment à l'eau.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.
- Effets aigu de peau : Données non disponibles.
- Effets aigu des yeux : Données non disponibles.
- Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

# GREEN'R FLOORS

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.  
Température de stockage : 5 - 40 °C  
Matière(s) à éviter : Non déterminé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8) |                                |                       |
|--|--------------------------------|-----------------------|
| European Union                                     | IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> ) | 308 mg/m <sup>3</sup> |
| European Union                                     | IOELV TWA (ppm)                | 50 ppm                |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : non exigé.  
Protection oculaire : Non applicable.  
Équipement spécial de sécurité : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.  
Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
État physique/Forme : Liquide.  
Couleur : Vert.  
Odeur : parfumée.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : 8 - 9 ( 100 %)  
Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point d'éclair : Non applicable.  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible  
Limites explosives : Aucune donnée disponible  
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible  
Densité relative : ≥ 1,01  
Solubilité : Eau: 100 % (20°C)  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible  
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 6,3 %

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

# GREEN'R FLOORS

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| 2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1) |                  |
|---|------------------|
| DL50 orale rat                          | 500 - 2000 mg/kg |
| ATE (par voie orale)                    | 500,00000 mg/kg  |

|                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| Irritation                    | : Non classé<br>pH: 8 - 9 ( 100 %) |
| Corrosivité                   | : Non classé<br>pH: 8 - 9 ( 100 %) |
| Sensibilisation               | : Non classé                       |
| Toxicité à dose répétée       | : Non classé                       |
| Cancérogénicité               | : Non classé                       |
| Mutagénicité                  | : Non classé                       |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé                       |

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

| Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8) |            |
|--|------------|
| CL50 poissons 1                                    | 10 mg/l    |
| CE50 Daphnia 1                                     | 1,919 mg/l |

| 2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1) |               |
|---|---------------|
| CE50 Daphnia 1                          | 10 - 100 mg/l |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| GREEN'R FLOORS               |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# GREEN'R FLOORS

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale.
- Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA )

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

- Teneur en COV : 6,3 %
- CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

##### 15.1.2. Directives nationales

#### REGLEMENT (CE) N°648/2004

5-15% agents de surface non ioniques; <5% agents de surface anioniques, polycarboxylates, savon; parfums.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 16: Autres informations

- Indications de changement : 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.
- Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

|                     |   |
|---------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4                        |
| Eye Dam. 1          | Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1 |
| H302                | Nocif en cas d'ingestion                                  |
| H318                | Provoque des lésions oculaires graves                     |
| R22                 | Nocif en cas d'ingestion.                                 |
| R41                 | Risque de lésions oculaires graves.                       |
| Xi                  | Irritant  |
| Xn                  | Nocif   |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.